

Le Conseil Municipal convoqué le 16 avril 2019 s'est réuni le 23 avril 2019 à 19H30.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur demande d'enregistrement en ICPE
- Questions et informations diverses.

L'an Deux mil dix-neuf, le 23 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 09
Nombre de membres excusés	: 06
Nombre de membres votants	: 12

Le précédent compte- rendu n'ayant pas été envoyé, n'est pas approuvé.

Etaient présents : MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., FAUTRAT G., MONTARGON J-L., Mmes BOULANGER V., MITHOUARD L., NIQUET L., ROBERT V.,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : PRADELS P., CABON P., MÉNARD S., BLIVET A. SCHNEIDER M., BUSSERET I.

Secrétaire de séance : FAUTRAT G.

Pouvoirs : SCHNEIDER M. a donné pouvoir à MITHOUARD L.
PRADELS P. a donné pouvoir à BERTRAND V.
BLIVET A. a donné pouvoir à MONTARGON J-L.

2019-05-012 : Avis sur ICPE la Ferme d'Olivet.

Vu le code de l'environnement et notamment, le livre V, titre 1^{er} (installations classées pour la protection de l'environnement), chapitre II section 2 « installations soumises à enregistrement » et les articles L.512-7 à L512-7-7 Et R.512-46-15,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, relatif aux prescriptions générales applicables relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement,

Vu le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justificatifs de la conformité projetées aux prescriptions générales de l'arrêté susvisé,

Considérant que les articles R.512-46-11 à R.512-46-15 du code de l'environnement prévoient et organisent la consultation du public et des autorités associées dans le cadre de la procédure d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement,

Considérant l'arrête préfectoral en date du 26 février 2019,

- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

♦**PLU :** Monsieur le Maire fait un point sur l'avancé du PLU.

♦**Elections européennes :** Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ces disponibilités pour le dimanche 26 mai 2019.

♦**Information :** la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 13 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.